

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, mercredi 17 mai 2023

France Identité : vers un permis de conduire dématérialisé

Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur et des Outre-mer annonce la généralisation de France Identité, l'application compagnon de la nouvelle carte d'identité électronique (CNIe). D'ici la fin de l'année, il sera possible d'y intégrer son permis de conduire dématérialisé.

L'intégration du permis de conduire à l'application mobile France Identité

Au second semestre, le permis de conduire dématérialisé rejoindra l'application France Identité. Il s'agit du second titre d'identité à rejoindre l'application. Cela permettra notamment de se prévaloir de son droit à conduire avec son téléphone mobile lors de contrôles routiers ou lors de la location d'un véhicule. Il sera aussi possible d'intégrer ces informations dans un justificatif à usage unique pour vos démarches en ligne.

Cela comporte deux avantages pour nos concitoyens :

- La tranquillité d'esprit : ne sortir qu'avec un mobile, ne pas penser à prendre ses papiers, un sac, etc.
- La lutte contre le vol ou la perte.

L'utilisation du permis dématérialisé sera testée de manière expérimentale dans trois départements : le Rhône, les Hauts-de-Seine et l'Eure-et-Loir. Cette utilisation sera généralisée début 2024. L'intégration du permis de conduire est aussi la première brique vers un portefeuille d'identité numérique européen interopérable, dont le ministère de l'Intérieur en est un acteur majeur.

Augmentation du nombre d'utilisateurs et expérimentation de la procuration dématérialisée

France Identité est déployée à 5000 personnes en bêta depuis mai 2022 sur Android et octobre 2022 sur iOS. Elle va être progressivement généralisée dans les prochains mois de la manière suivante :

- Le 22 mai : augmentation de la jauge de la version bêta à 10 000 bêta-testeurs.
- D'ici à la fin de l'été : ouverture d'une jauge en version stable à 100 000 personnes
- Avant la fin d'année : ouverture généralisée de l'application stabilisée.

Par ailleurs, dans les 3 départements précités, une expérimentation sera aussi menée en lien avec les services de MaProcuracion pour déposer une procuration totalement dématérialisée pour les élections européennes de 2024 sans se déplacer en commissariat ou en gendarmerie.

Pour rappel, France Identité est l'application compagnon de la nouvelle carte d'identité. Elle a vocation à prolonger les usages de la carte d'identité dans le monde numérique, mais aussi à en permettre de nouveaux dans le monde physique. Elle n'a pas vocation à remplacer les titres d'identité physique qui y sont intégrés.